



Organisation :



en collaboration avec :



Règlement des Compétitions : BMX Race Tina

1. Cadre de l'épreuve

Les présentes règles s'appliquent à toutes les épreuves organisées sur la piste de Tina. Elles sont basées sur la réglementation fédérale en vigueur afin de garantir la sécurité des pilotes et l'équité sportive.

2. Inscriptions et Matériel

- Licence : Seuls les pilotes à jour de leur licence FFC (ou titre de participation temporaire) sont admis.
- Le Vélo : Seules les BMX de type Standard (20 pouces).

3. Respect des horaires et Ponctualité

Le respect du timing est impératif pour le bon déroulement de la manifestation.

- Heure d'arrivée sur le site : Les pilotes doivent se présenter au bureau des inscriptions/émargement avant l'heure limite fixée sur l'invitation de la course. Passé cet horaire, le pilote pourra être considéré comme DNS (Did Not Start) pour l'ensemble de la compétition.
- Échauffements : L'accès à la piste pour les échauffements est sectorisé par catégories et limité dans le temps. Tout pilote arrivant après la fin du créneau réservé à sa catégorie ne sera pas autorisé à rouler pour des raisons de sécurité et d'équité.

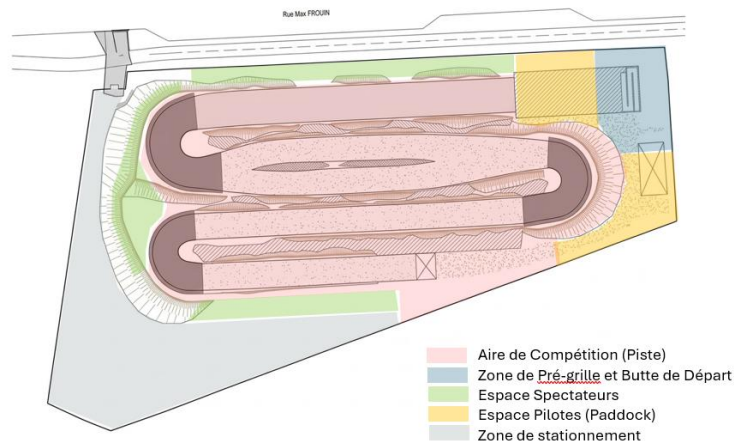


- Appel en Pré-grille : Il est de la responsabilité du pilote (ou de ses encadrants) de surveiller l'ordre des races.
 - Les pilotes doivent se présenter en zone de pré-grille dès l'annonce de leur catégorie.
 - Si un pilote n'est pas présent à son emplacement au moment où la race est envoyée vers la butte de départ, il sera classé DNS pour la manche concernée.

4. Zonage et Espaces Sécurisés

Afin de garantir la sécurité des pilotes et le bon déroulement des épreuves, le site de Tina est divisé en zones strictement délimitées :

- L'Aire de Compétition (Piste) : Elle est strictement réservée aux pilotes en course et au personnel d'encadrement (arbitres, secouristes). Aucun spectateur, parent ou entraîneur n'est autorisé à pénétrer sur la piste.
- La Zone de Pré-grille et Butte de Départ : L'accès est réservé exclusivement aux pilotes appelés pour leur race et aux officiels.
 - *Note pour les catégories U5/U7/U9* : Un seul accompagnateur par pilote peut être autorisé par le chef-arbitre pour l'installation sur la grille, mais il doit quitter la zone immédiatement après le départ.



- L'Espace Spectateurs : Le public doit impérativement rester derrière les barrières, filets de sécurité ou délimitations prévues par le Comité.
 - Il est strictement interdit de franchir ces limites pour encourager, photographier ou porter assistance à un pilote (en cas de chute, seuls les secouristes et officiels interviennent).
- L'Espace Pilotes (Paddock) : C'est la zone de repos et de préparation. Les spectateurs n'y sont pas admis afin de laisser les coureurs se concentrer.

5. Contrôle et Équipements

Avant le départ, un contrôle peut être effectué par les commissaires :



- Vélo : Le BMX doit être en parfait état de fonctionnement. Les repose-pieds (pegs), béquilles, sonnettes ou tout accessoire saillant sont strictement interdits. Les freins (arrière obligatoire) doivent être efficaces.
- Pédales automatiques : Autorisées uniquement à partir de la catégorie U15 (13 ans et plus). Pour les catégories inférieures (U5 à U13), les pédales plates sont obligatoires.
- Équipement obligatoire : Casque intégral monocoque attaché, gants longs, maillot manches longues du club, pantalon spécifique BMX (ou résistant aux déchirures), chaussettes montantes et chaussures fermées.
- Équipement conseillé : Dorsale
- Caméras : Le port de caméras embarquées (type GoPro) est interdit.

6. En cas de chute

Comportement du Coureur (Pilote)

- Interdiction de sens inverse : Il est formellement interdit de terminer la course ou de remonter la piste en sens inverse, même après une chute.
- Reprise de course sous condition : Un pilote ayant chuté ne peut reprendre la course qu'après avoir reçu l'autorisation d'un officiel ou du staff médical présent.

Comportement des Spectateurs (Parents et Entraîneurs inclus)

- Stricte interdiction de pénétrer sur la piste : L'aire de compétition est exclusivement réservée aux pilotes en course et au personnel d'encadrement.
- Non-assistance par le public : Il est strictement interdit de franchir les limites (barrières, filets) pour porter assistance à un pilote.
- Rôle des accompagnateurs (U(/U7/U9) : Même pour les petites catégories, l'accompagnateur autorisé sur la grille doit quitter la zone immédiatement après le départ et ne doit pas intervenir en piste en cas d'incident.

Secours et Officiels (Personnel d'encadrement)

- Exclusivité d'intervention : Seuls les secouristes et les officiels sont habilités à intervenir en cas de chute.
- Pouvoir de décision : Le chef-arbitre et le personnel médical ont toute autorité pour décider de l'évacuation d'un pilote ou de son aptitude à continuer.

7. Arbitrage et Réclamations

- Autorité : L'arbitre de départ et le chef-arbitre ont tout pouvoir pour prendre des décisions immédiates.
- Sanctions : Les sanctions peuvent aller de l'avertissement au déclassement (relais en fin de manche) ou à l'exclusion définitive de la compétition.
- Réclamations : Toute réclamation doit être déposée par le pilote (ou son responsable légal pour les mineurs) auprès du chef-arbitre dans les 15 minutes suivant l'annonce des résultats de la manche concernée.

